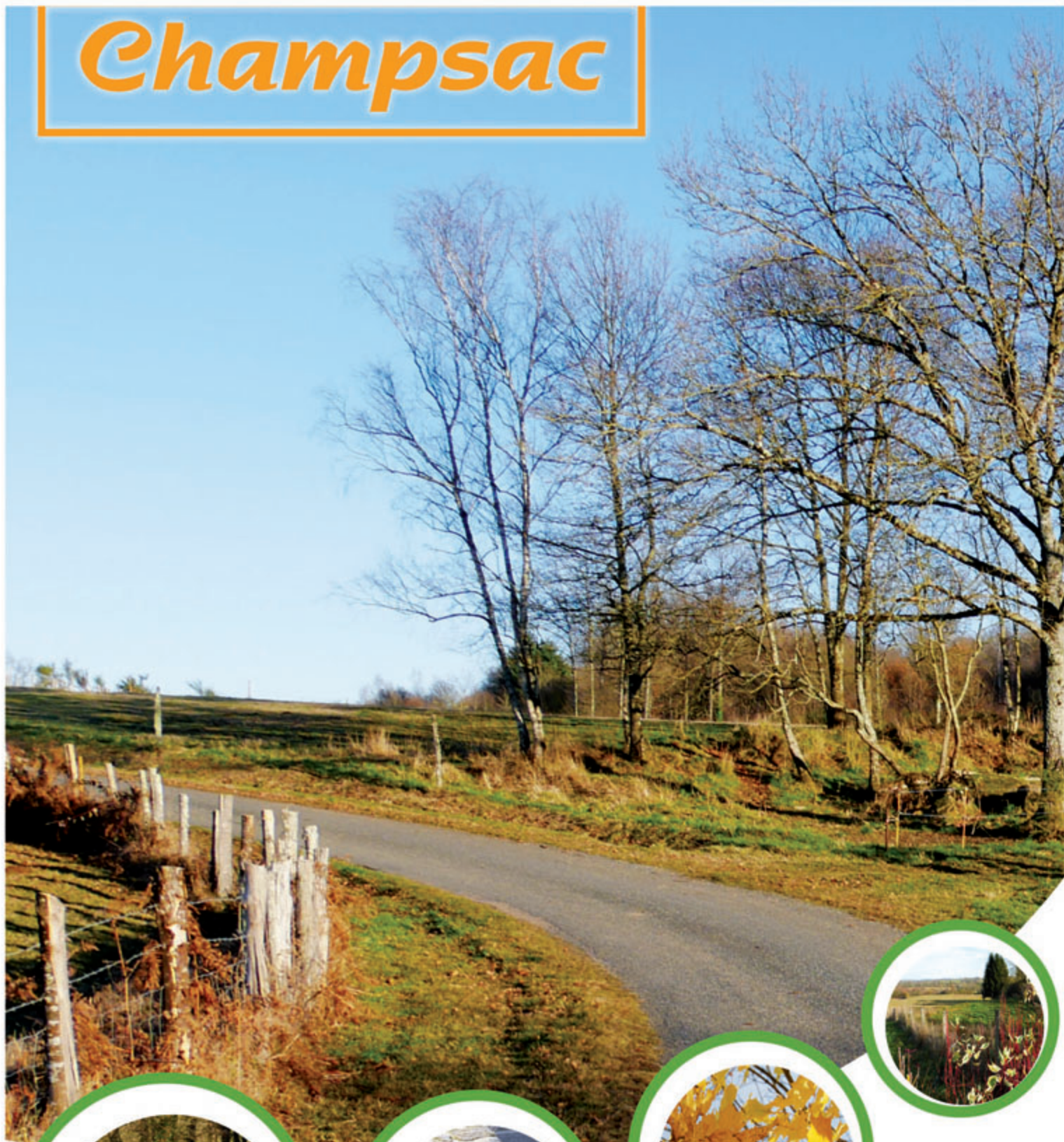


BULLETIN MUNICIPAL

*Champsac*



FEVRIER 2017



# Sommaire

Le mot du Maire

Page 2

Travaux 2016

Page 3

Projets 2017

Page 4-6

Budget 2016

Page 7-8

Etat civil

Page 9

Vie associative

Page 10-17

Intercommunalité

Page 18-22

Actualités

Page 23-28

## Le mot du Maire

Tout d'abord une pensée aux nouvelles victimes d'attentats, avec l'espoir que cette situation cesse le plus vite possible. En 2015 la devise était de vivre comme si de rien n'était pour montrer à ces barbares qu'ils ne nous faisaient pas peur.

Changement de cap aujourd'hui avec une accumulation de consignes et directives préfectorales pendant que des individus fichés se promènent librement, prêts à repasser à l'action. 2017 sera une année d'élections présidentielle en avril/mai et législatives en juin. Personnellement je n'en espère pas grand-chose. Les gouvernements successifs ont atteint leur objectif de détruire la ruralité et nos petites communes en transférant leurs compétences au profit des communautés de communes. Le pouvoir de décisions et le service de proximité des instances qui assurent le développement et la bonne marche de notre commune vont être petit à petit remplacés par une gestion confiée à des structures plus technocratiques (encore une) et souvent déconnectées de la base.

La fusion des communautés de communes des Feuillardiers et de la Vallée de la Gorre est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette fusion menée à marche forcée et dans la précipitation a donné la nouvelle communauté de communes Ouest Limousin. Le seul objectif de l'Etat et du Préfet était de satisfaire à un seuil fatidique d'habitants sans se soucier de la volonté des élus et des habitants du territoire qui en fait n'en voulaient pas.

La méthode est la même avec la région limousine qui voit petit à petit ses anciennes directions rejoindre Bordeaux et la nouvelle Aquitaine. Enfin, que dire de cette abondance de redécoupages de territoires où les notabilités politiques qui ont trop souvent pris le pas sur les cohérences territoriales et la soi-disant économie dont on ne parle plus.

Vous ne pouviez déjà plus obtenir un passeport depuis la mairie de votre domicile, du fait du remplacement du passeport électronique par le passeport biométrique depuis le 28 juin 2009 sur l'ensemble du territoire français, et donc la nécessité de se rendre dans l'une des treize communes qui sont équipées d'une station biométrique. Sachez qu'à partir de mars 2017 il en sera de même pour les cartes d'identité. Encore une volonté de détruire le service public dans les petites zones rurales.

Le recensement de l'INSEE fait apparaître une augmentation de 74 habitants entre 2009 et 2014. Nous sommes désormais 683 Champsacois (population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2017); c'est motivant et bénéfique pour le dynamisme de notre commune et les effectifs de notre école sont désormais en augmentation.

Une autre bonne nouvelle : l'installation d'une infirmière à Champsac depuis fin 2016. C'est une chance exceptionnelle d'avoir un tel service à la population dans notre petite commune.

Je terminerai en remerciant, en mon nom et au nom du conseil municipal, tous les acteurs du dynamisme et bien vivre à Champsac :

- Nos artisans commerçants, PME qui sont une réelle richesse économique pour le territoire
- Nos associations dont le rôle social est incontournable car apprendre à se connaître et briser souvent la solitude tout en se divertissant est bon pour le moral
- Notre personnel communal sans qui le fonctionnement administratif et matériel ne pourrait se faire avec leur implication
- Nos enseignantes qui veillent avec beaucoup de compétences à l'éducation et à l'instruction de nos enfants

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2017 avec, comme toujours, une pensée pour ceux qui souffrent de la maladie, de la solitude ou de la précarité.

Guy BAUDRIER



# Travaux réalisés en 2016

## L'aménagement de sécurité dans la traverse du bourg avec création d'une zone 30

L'accessibilité des lieux publics est un enjeu essentiel pour notre société. La création de cheminements normalisés pour l'accessibilité aux commerces pour les personnes handicapées et à mobilité réduite a donc fait l'objet de travaux d'aménagement. Ceux-ci font évidemment jaser ceux qui pensent qu'ils ne seront jamais en fauteuil roulant ou ne marcheront jamais avec les pieds qui traînent ou avec des cannes. Il faut savoir que la loi oblige l'accessibilité aux commerces depuis 2015 faute d'amendes dans un futur proche.



Montant des travaux : 76 000 € HT pour les aménagements dans la zone 30 avec subvention de 50 % du Conseil Départemental.

De plus, la fontaine, pour permettre un étranglement de chaussée au niveau de l'immeuble Delhoume, est presque terminée. L'entreprise Gauthier a, je pense, réalisé un bon travail.

Montant de 11 000 € HT pour la fontaine (y compris l'éclairage) avec subvention de 5 000 € pris sur la réserve parlementaire.



## Aménagement des bordures et trottoirs à l'entrée du bourg côté Pageas

Montant 35 000 € HT

Subvention à 50 % du Conseil Départemental

## Grosses réparations de la voirie communale

Vc de Lespinas, La Courrière en partie, et antenne dans le lotissement Boismartin.

Coût : 36 000 € HT

Subvention à 50 % du Conseil Départemental

## Les autres travaux réalisés (ou achats)

- Le chemin rural de Pressouéras au Paradis (6 000 € HT)
- La démolition de l'immeuble Daniels (route de Gorre).
- L'aménagement des abords de la mairie (9 000 € HT).
- Les travaux de séparation des eaux usées et des eaux pluviales dans la rue des écoles et sur l'ensemble Ecole, logements, ancienne mairie (7 500 € HT).
- L'achat d'un four à vapeur bien utile pour la restauration scolaire (7 500 € HT).

Tous les travaux ont été subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental.



# Travaux prévus en 2017

*Certains de ces travaux se feront également sur 2018 suivant les finances de la commune.*

## **Extension du cimetière et aménagement des allées**

L'opération comporte deux phases :

**1<sup>ère</sup> phase** : aménagement de l'allée centrale de l'actuel cimetière et extension.

Coût 76 000 € HT

Subvention 30 % du Conseil Départemental  
20 % de l'Etat (DETR)

**2<sup>ème</sup> phase** : aménagement et réfection des allées de l'actuel cimetière ; projet réalisé en vue de la suppression des pesticides pour les collectivités.

Ce ne sera qu'une première tranche des travaux.

Coût 32 000 € HT

Subvention de 40 % du Conseil Départemental

## **Poursuite du programme grosses réparations de la voirie communale**

Fin VC de la Courrière, VC Basse Courrière et Lt St Roch.

Coût : 32 000 € HT + 18 000 € de 2016

Total : 50 000 € HT

Subvention : 50 % Conseil Départemental

## **Mise aux normes des installations dans les bâtiments communaux**

Mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, du WC de la salle des fêtes

Mise aux normes de l'alarme et de l'électricité de la salle des fêtes.

Remplacement des douches et des convecteurs électriques dans les vestiaires du stade.

Coût des opérations : 16 800 € HT

Subventions : 30 % du Conseil Départemental  
20 % Etat/DETR.

## **Aménagement d'une place publique suite à la démolition de l'immeuble Daniels**

Après l'évacuation des ruines, un espace vert sera créé avec des plantations d'arbres et la réalisation de 5 ou 6 places de stationnement.

Coût : 38 500 € HT

Subvention à hauteur de 30 % du Conseil Départemental



## **Station de métrologie**

Pour rappel, cet ouvrage est destiné à mesurer le volume et la turbidité (taux de pollution) des eaux rejetées dans les fossés lors des orages. Ces mesures définiront la nécessité ou pas de réaliser un bassin traitant les effluents avant rejet.

Prévue en 2016, les travaux ont été reportés suite à des appels d'offres infructueux et bien supérieurs aux estimations du bureau d'études.

Coût : 64 888 € HT (au lieu de 38 000 € prévu)

Subvention : 80 % de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



## Travaux sur le réseau d'eau potable & renouvellement des conduites

Le SIAEP Vayres-Tardoire a réalisé une nouvelle canalisation en fonte entre Soudevieille et le lotissement de la Châtaigneraie. Ces travaux étaient nécessaires vu que les matériaux en PVC de l'ancienne conduite étaient reconnus non satisfaisants pour la consommation humaine.

Afin d'assurer la maintenance de ses réseaux, le SIAEP remplace régulièrement les conduites les plus anciennes ou les plus détériorées. La canalisation entre Soudevieille et Jouveau était l'une des plus anciennes, datant des années 1960. Ces canalisations en polychlorure de vinyle de la première génération ont d'autre part l'inconvénient de se dégrader et de libérer du monochlorure de vinyle dans l'eau.

Le SIAEP a donc fait remplacer cette conduite, en assurant le renouvellement des branchements, y compris ceux qui avaient été, par le passé, laissés sur l'ancienne conduite.



Ces travaux sont entièrement réalisés et financés par le SIAEP.

### Numérotation

La numérotation des maisons nouvellement construites dans le lotissement St Roch est effective.

Les habitants peuvent se rendre au secrétariat de mairie afin de retirer la plaque numéro correspondant aux règles de numérotation préconisées par La Poste.

**ATTENTION ! Les numéros attribués ne sont pas identiques aux numéros de lots.**

### Cimetière

De nombreuses sépultures sont en mauvais état et présentent un danger pour les personnes allant se recueillir sur les tombes. Il est demandé aux familles concernées de procéder aux travaux nécessaires avant qu'une déclaration de péril ne soit faite.

### Cabinet de Soins Infirmiers / Mme PASCALE BERNARD

Infirmière diplômée d'Etat

Vous prodiguera des soins au cabinet situé :

16 rue des Fontaines à Champsac ou à domicile.

Pour prendre rendez-vous appelez le 07 70 52 30 30.

Tout type de soins : pansements, prises de sang, toilettes, traitements médicamenteux.

Pratique le Tiers-payant (pas d'avance de frais si votre mutuelle couvre les auxiliaires médicaux).

*Elections présidentielles  
Le 23 avril et le 7 mai 2017  
Elections législatives  
Le 11 juin et le 18 juin 2017*



## Problèmes sur les stations d'épuration

Nos stations fonctionnent mal à cause de l'abondance de lingettes déversées dans les collecteurs.

En effet, il faut savoir que contrairement à ce qui est écrit sur les emballages, elles ne sont en aucun cas biodégradables. Une campagne d'information sera faite ; si les gens concernés ne sont pas raisonnables, nous serons obligés d'augmenter sensiblement la redevance d'assainissement puisque le nettoyage devra être fait plus souvent.

# 2 BONS GESTES POUR JETER VOS LINGETTES ! ✓

 D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, JE NE JETTE PAS LES LINGETTES DANS LES TOILETTES.



**JE JETTE LES LINGETTES  
DANS LA POUBELLE.**

Même si elles sont biodégradables !

OU



**JE PEUX JETER LES  
LINGETTES DANS  
LES TOILETTES :**

- si l'emballage comporte la mention : « Jetable dans les toilettes »
- et je respecte les consignes indiquées sur l'emballage : Ex. « Ne pas jeter plus de 2 ou 3 lingettes à la fois »



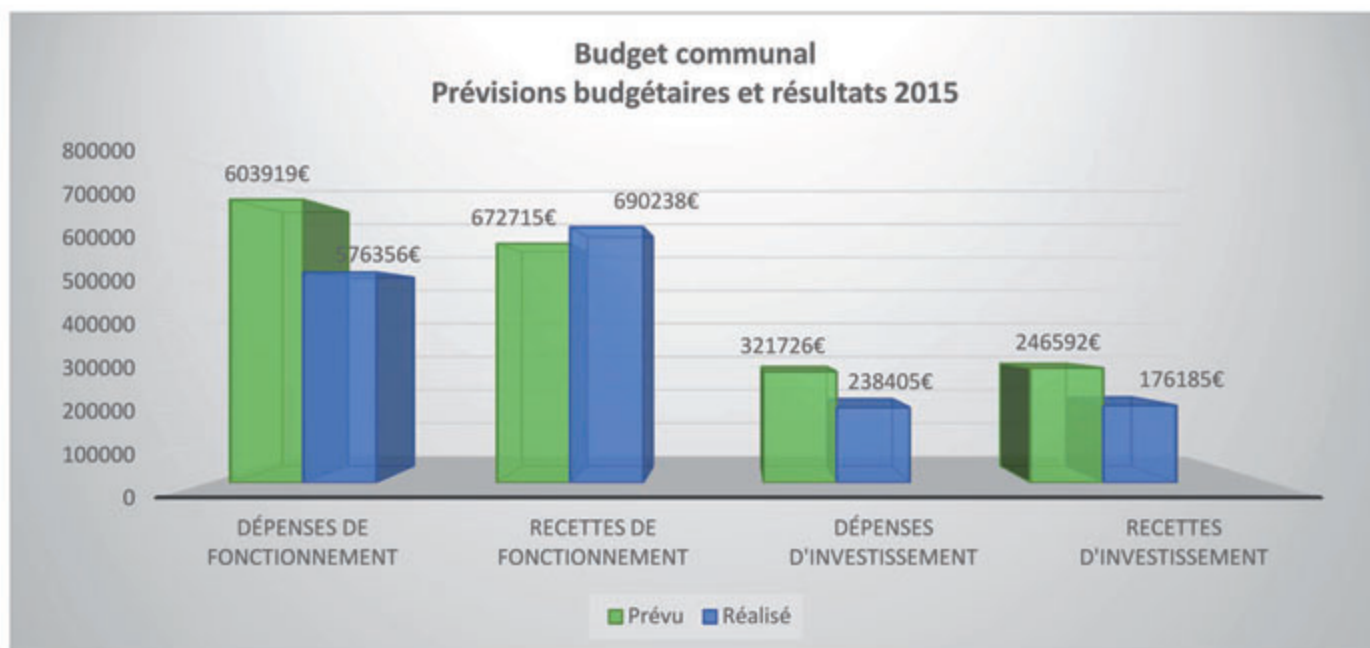
**JE NE JETTE JAMAIS LES LINGETTES  
DANS LA NATURE.**

Même si elles sont biodégradables !

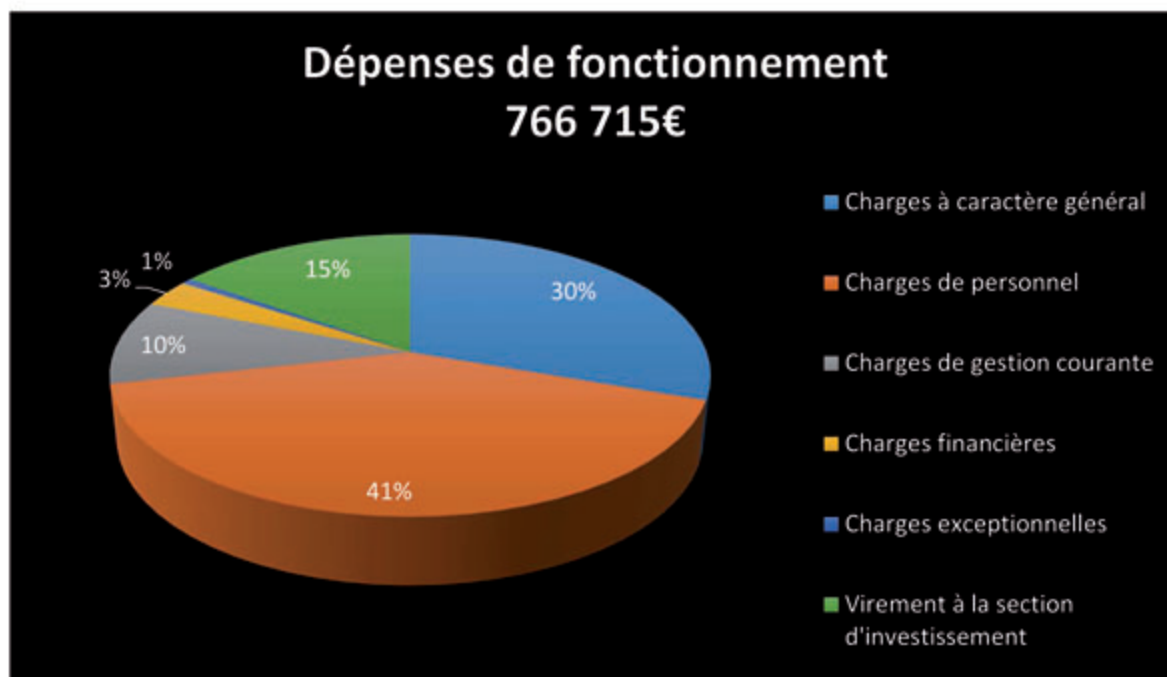


# Le budget

Pour mémoire, voici l'exercice réalisé pour l'année 2015 :



Ci-dessous le budget primitif de l'année 2016 :



**Charges à caractère général** : eau, électricité, combustibles, alimentation pour la cantine, entretien des bâtiments communaux, maintenance du matériel, assurances, fournitures administratives et scolaires, taxes foncières...

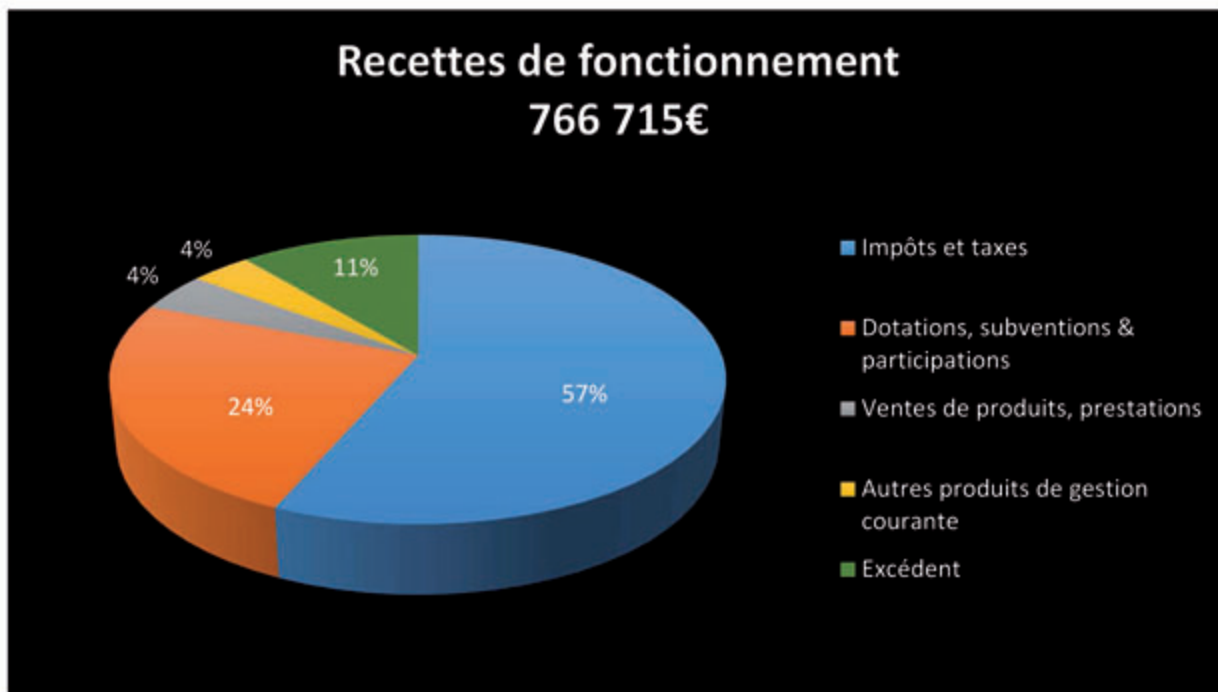
**Charges de personnel** : rémunération des agents communaux et cotisations...



**Charges de gestion courante :** indemnités des élus, subventions aux associations, cotisations et participations à divers organismes (pompiers ; voie verte...), subventions aux associations, voyages scolaires

**Charges financières :** intérêts des emprunts

**Charges exceptionnelles :** participations aux voyages scolaires...



**Impôts et taxes :** Taxe habitation ; taxes foncières ; droits de mutation, reversement communauté de communes, taxe professionnelle

**Dotations, subventions et participations :** dotation globale de fonctionnement ; dotation nationale de péréquation ; compensation des exonérations d'impôts.

**Ventes de produits, prestations :** repas cantine scolaire ; transport scolaire ; photocopies ; étude surveillée

**Autres produits de gestion courante :** revenus des immeubles, locations de la salle des fêtes



## Etat civil 2016

### ..... **NAISSANCES** .....

Léane, Lémie, Mia ASTIER née le 22 mars 2016

Léo VOUDON né le 9 novembre 2016

Nino PAILLER né le 24 novembre 2016

Mia, Alison de WYKERSLOOTH née le 06 décembre 2016

Florian LEMONNIER né le 12 décembre 2016

### ..... **MARIAGES** .....

Camila SCALISI & Paul BOURRAS le 24 juin 2016

Corinne PENIFORT & Jean-Claude LATHIERE le 13 août 2016

### ..... **DECES** .....

François VERGNENEGRE décédé le 8 février 2016

François NORTE décédé le 21 juin 2016

Alain LECOMTE décédé le 8 août 2016

René DUTHIER décédé le 4 septembre 2016

Raymond DUPRAT décédé le 23 septembre 2016

Elise BOIN veuve de Léon René VAUDON décédée le 23 octobre 2016

Marie Simone DEMICHEL épouse FREDON décédée le 23 novembre 2016

Mélissa FUZIER décédée le 30 novembre 2016



## Cercle de L'Amitié 40 ans déjà !

En 2016, le Cercle de l'Amitié a fêté ses 40 ans d'existence, cette association créée et présidée pendant 20 ans par Mme Amélie Dupuy qui, avec gentillesse et dévouement, a su rassembler les aînés pour vaincre les moments de solitude en proposant des activités pour se divertir et développer des liens d'amitié.

Elle passe le flambeau à M. Alfred Voisin qui a maintenu cette passion d'organiser pour le plaisir de tous et enfin depuis une dizaine d'années, c'est Danielle Dupuy qui gère le club, entourée d'une équipe dévouée et compétente.

De nouvelles activités ont été créées en fonction de l'évolution de notre société. Qui aurait cru, il y a une vingtaine d'années, que le Cercle de l'Amitié aborderait l'informatique ? a déclaré M. le Maire, Guy Baudrier, dans sa lettre lue pour le repas anniversaire du 7 mai.

Oui déjà 40 années passées, avec beaucoup de convivialité et de joie, mais aussi de tristesse pour nos aînés disparus.

Avec 181 adhérents, l'année 2016 a été très active ; des réunions mensuelles à thème ; deux repas ; deux thés dansants ; deux sorties à Feytiat (spectacle : l'Acadie qui se raconte) et à l'Ange Bleu en novembre ; deux voyages : Le Puy du Fou avec 2 journées éblouissantes et la découverte du non moins célèbre château de Chambord ; une « Soirée limousine » avec Les Troubadours de la Combade ; un atelier tricots et broderies et des cours informatiques pour 31 élèves très intéressés d'apprendre comment utiliser un ordinateur.

Le 2 décembre le bilan moral et financier, présentés à l'Assemblée Générale, a été approuvé à l'unanimité ; un nouveau membre au Conseil d'Administration a été élu : c'est Mme Huguette Lathière ; le bureau a été reconduit dans sa totalité.

### Programme 2017 :

- ✎ réunions mensuelles à thème : le 1<sup>er</sup> vendredi du mois (sauf mai et août) à la salle des fêtes
- ✎ repas : les 6 mai et 14 octobre
- ✎ thés dansants : les 19 mars et 27 août
- ✎ concours de belote le 2 avril
- ✎ loto : le 19 novembre
- ✎ sortie culturelle à Feytiat : le 31 mars « l'Amérique Latine »
- ✎ voyages : du 23 au 28 juin «la Cantabrie entre mer et montagne»
- ✎ le 7 septembre «Royan et Talmont en Gironde»
- après-midi tricots et broderies, animés par Mmes M-Thérèse Ranouille et Hélène Aupetit à partir de 14H (salle de réunions de l'association)
- informatique animé par Mr Raymond Aupetit, secondé par Mme Rose Dufour et M. Christian Tallet : mercredi de 20H à 23H pour les débutants / mercredi de 15H à 18H pour les semi confirmés /jeudi de 15H à 18H pour les confirmés

**Assemblée Générale : vendredi 1<sup>er</sup> décembre à la salle des fêtes**



Le bureau et la présidente du « Cercle de l'Amitié » remercient Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et tous les bénévoles qui aident au bon fonctionnement de l'association.

Les retraités et préretraités désirant nous rejoindre, seront accueillis tout au long de l'année.



## A.C.C.A

L'association de l'A.C.C.A a un effectif stable avec 57 chasseurs comme l'année précédente.

Le parrainage a permis de récupérer 2 chasseurs



ayant arrêté de chasser depuis quelques années Jean-Pierre Jayat et Ludovic Boyer qui ont bénéficié d'un permis de chasse offert gratuitement par la fédération des chasseurs. Le budget moral et financier est équilibré. Le lâcher de gibier (faisans et perdreaux) profite plus aux renards qu'aux chasseurs malgré de nombreuses battues, peu de chasseurs sont concernés.

### Composition du bureau :

PRESIDENT D'HONNEUR : GUY BAUDRIER, MAIRE  
 PRESIDENT ACTIF : MICHEL COUDERT  
 VICE-PRESIDENT : RAYMOND PAULIOUT  
 SECRETAIRE : NICOLE CHADELAUD  
 SECRETAIRE ADJOINT : DIDIER REJASSE  
 TRESORIER : GERARD LACAUD  
 TRESORIER ADJOINT : JEAN-LUC DESLANDES  
 MEMBRES : BEATRICE JUHEL, GUY CHADELAUD,  
 ALAIN LACAUD, CHRISTIAN TALLET, PATRICK CHABEZ,  
 PIEGEUR, CORENTIN LATHIERE.  
 DEUX GARDES : ALAIN LACAUD ET CLEMENT RELIAT

### Agenda des manifestations 2017 :

- Dimanche 5 mars (après-midi) : Loto à la salle des fêtes de Champzac
- Dimanche 11 juin (matin) : **Assemblée Générale**
- Dimanche 6 août : concours de pêche suivi d'un repas champêtre à l'étang Pauliout
- Samedi 28 octobre : repas dansant

Le bureau et les chasseurs de l'A.C.C.A vous remercient pour votre présence à nos manifestations, ainsi que les bénévoles qui nous aident tout le long de l'année et la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes.

## Comité des Fêtes

Durant l'année 2016, le comité des fêtes a organisé 6 manifestations qui se sont toutes déroulées dans une ambiance conviviale et avec dynamisme

La course cycliste du 5 mai a été un succès total.

Le repas des années 80 animé par Elvis a affiché complet et s'est déroulé dans une



ambiance d'enfer.

Le 14 juillet a été un franc succès animé par Elvis ; soirée qui s'est terminée avec panache par un super feu d'artifice offert par la municipalité.



La fête des voisins a mobilisé le plus grand nombre d'entre vous.  
Le concours de belote a rassemblé 49 équipes.  
Le Noël des enfants avec spectacle et distribution de chocolats offert par la municipalité.

Cette année le comité des fêtes innove pour la fête des voisins avec un pique-nique à midi suivi d'une pièce de théâtre le soir à la salle des fêtes avec entrée gratuite.

Notre repas disco sera encore animé par Elvis et se déroulera le 15 avril.  
Le comité des fêtes remercie la municipalité qui l'a encore soutenu et épaulé cette année, à savoir : par une aide financière pour la course cycliste et le Noël des enfants et pour le feu d'artifice ainsi que pour le prêt de matériel et locaux communaux.  
Nous remercions également les généreux donateurs sans lesquels rien ne pourrait se faire et notamment lors de la course cycliste où tous les commerçants et les artisans de Champsac ont généreusement contribué à la publicité et au bon fonctionnement de la course ainsi que les commerçants des environs qui ont répondu présents.

En tant que Présidente je remercie tout particulièrement l'équipe des bénévoles qui travaille toujours dans la bonne humeur et je suis contente de voir que celle-ci s'est agrandie avec des jeunes sympathiques et dynamiques Tic & Tac faisant le show à chaque manifestation.  
Merci à tous.

## Provi-danse

L'Association "Provi-danse" vous présente ses meilleurs voeux pour cette année 2017.  
Composée de musiciens amateurs, bénévoles, elle continue à promouvoir la musique traditionnelle et régionale (musette) afin de

permettre aux associations locales d'animer des manifestations d'ordre privé.  
Cette association participe à des animations gratuites comme le téléthon à Châlus.



## Les Sacs à dos

Une quarantaine de marcheurs se sont répartis les randonnées du lundi et du jeudi. Les lundis, les bons marcheurs « avalent » 12 à 16 km sans problème, quant à ceux du jeudi, 5 à 7 km les ravissent amplement.  
L'ambiance est toujours joyeuse et sympathique et les moments conviviaux ont jalonné l'année comme d'habitude : Galette du



club, journée du club qui cette année a eu lieu lors de la randonnée à Bussière -Boffy sur le sentier de la Mandragore, la journée s'est poursuivie par la visite du charmant village de Mortemart, et la randonnée de nuit sans lune menée tambour battant par Raymond et Philippe, qui a réuni 80 amoureux de la marche et du bourguignon !



2017 soufflera les 5 bougies du club (sous cette appellation) et les activités seront toutes aussi attrayantes parmi lesquelles :

- Galette des rois le 12 janvier
- Journée du club en juin à Ségur-Le Château pour les marcheurs du lundi : randonnée, repas et visite de la ville, et ceux du jeudi à St-Jean de Côte en Dordogne.
- AG, le 29 juin, salle des aînés à Champsac.

Et bien sûr, randonnées tous les lundis et les jeudis ; vous pouvez trouver le programme et suivre les activités du club sur le blog «les sacs à doschampsacois» Ou [lesakados87.canalblog.com](http://lesakados87.canalblog.com).

Renseignements Monique Tallet  
06 75 25 51 06



## AJC section GYM

L'AJC section gym de Champsac est toujours présente pour cette nouvelle saison. Nous constatons une diminution significative des licenciés, dûe à quelques soucis de santé d'anciennes pratiquantes, mais aussi à une forte concurrence dans les communes voisines.

La pérennité de l'association est en danger, pour cela nous proposons des cours à la carte ( 10 cours au choix/ 40 euros).

Notre bénévole nous propose toujours plus de cours novateurs et variés adaptés aux demandes des licenciés.



Si vous vous sentez une âme sportive en cette nouvelle année qui arrive, nous vous accueillerons le mercredi de 21h à 22h, à la salle des fêtes.

Les membres du bureau ainsi que toutes les licenciés vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

La Présidente  
LATHIERE Isabelle

**F.C.C.O**

Le FCCO a fêté ses 20 ans  
A la création, nous avions 116 licenciés et aujourd'hui nous en comptons 233 comprenant des éducateurs diplômés et 2 arbitres officiels. Depuis 20 ans, nous formons des enfants, garçons et filles, dès l'âge de 6 ans à l'apprentissage et à la pratique du football. La saison dernière, nos U13 ont été finalistes de la coupe départementale, les féminines en U10-U13 ont remporté le challenge départemental et les féminines U14-U17 ont remporté le challenge départemental et la coupe du Limousin.



Grâce à notre école de football, nous avons pu créer en 2016, une équipe U19 ligue et, cette saison, une équipe féminine séniors interdistrict à vue le jour. Le FCCO, c'est 16 équipes, qui, tous les week-ends, représentent notre canton sur les divers stades du département et de la région. Vous pouvez venir voir évoluer nos différentes équipes tous les week-ends sur les stades de Champsac, Cussac et Oradour sur Vayres.



## *L'instant d'un souffle*

**Que peut vous apporter 10 minutes de méditation par jour ?**

- amélioration bonheur**  
risque réduit dépression  
réduit niveau stress  
élève la compassion
- réduit l'anxiété en**  
ouvrant les connexions  
de certaines voies  
neuronales
- meilleur cerveau**  
améliore la mémoire  
liée à de plus grandes  
quantités de matière  
grise
- Santé du coeur**  
La méditation allume  
la pharmacie du corps  
pour se réparer et  
s'entretenir
- Douleur réduite**  
La méditation  
peut réduire la  
douleur et la  
souffrance de  
90 %
- meilleur sommeil**  
permet à  
l'esprit de  
s'installer et  
se détendre  
Anxiété réduite

L'association l'instant d'un souffle vous propose des ateliers de méditation et relaxation, ouverts à tous. La méditation permet de se libérer du stress et de se sentir plus détendu dans la vie quotidienne. Elle se pratique très simplement, assis ou allongé, et permet de détendre le corps et l'esprit. L'association organise des méditations sur demande sur la commune de Champsac, à la salle des fêtes, et développe également ses activités en Corrèze. Au plaisir de vous rencontrer.

Contact : Sandrine Bureau 0678006596 et  
mail : [sandrinebureau72@yahoo.fr](mailto:sandrinebureau72@yahoo.fr)



## CICERONE

*"Une nouvelle association est née." "CICERONE" au profit des chiens guides d'aveugles.*

Notre association a pour but d'organiser des manifestations : loto, concours de belote, spectacles, afin de récolter des fonds qui seront entièrement reversés à l'école des chiens guides d'aveugles du grand ouest de Landouge.

Nul n'est à l'abri de devenir déficient visuel .La dégénérescence de l'oeil touche de plus en plus de personnes. Un accident peut arriver et tout bascule avec le handicap.

Près de deux années sont nécessaire à l'apprentissage d'un chien, c'est un long travail qui demande beaucoup de patience et de dévouement. Mais quel bonheur après tous ces efforts quand le nouveau maître peut aller faire ses courses ou simplement se balader avec son compagnon, c'est la liberté !

Le prix de revient d'un chien est de 25000 euros.

En 2016 l'école de Landouge a remis 11 chiens à des personnes mal ou non voyantes. Le fonctionnement de ces structures n'est financé que par des dons.

C'est pourquoi nous venons les soutenir et leur apporter notre aide. Nous espérons que vous aussi vous répondrez présents lors de nos manifestations, et nous vous en remercions à l'avance.

Nous vous souhaitons une année douce et heureuse.

*La présidente Mme Miniot Nicole*

Bureau:

Présidents d'honneur:

Guy BAUDRIER maire

Sophie DIODORE éducatrice

Présidente : Nicole MINIOT

Vice-président : Michel VANNELLE

Secrétaire : Ophélie VERMINCK

Trésorière : Isabelle PUYBONNIEUX

Commissaires aux comptes : Françoise VANNELLE, Raymond PAULIOUT





# VILLES ET VILLAGES FLEURIS

## Prix spéciaux

Les Conseillers Départementaux Madame REJASSE Jocelyne et Monsieur RAYMONDEAUD Yves ont eu un COUP DE CŒUR, sur le canton de Rochechouart, pour CHAMPSAC quant à son implication dans l'aménagement et le fleurissement de la Commune.

## CLASSEMENT DES COMMUNES

- catégorie de 501 à 1000 habitants

CHAMPSAC 3<sup>ème</sup> prix

Le 8 mai 2017, Monsieur BAUDRIER Guy, Maire de la commune, remerciera et récompensera les 48 lauréats et amis des fleurs, pour leur fidèle participation, leur investissement personnel et la qualité des réalisations pour l'embellissement du bourg et des villages.

Les employés municipaux : MM. Patrick CHABEZ et Bernard LAMOUSSE, ainsi que M. Franck BOULAIRE,

nouvel employé en contrat aidé, seront félicités pour la réalisation et l'entretien du parc floral du centre bourg.

Il faut préciser que ce prix tient compte de plusieurs critères :

Le fleurissement en lui-même avec un large choix de plantes qui demandent un minimum d'arrosage  
Des aménagements dans le cadre de l'agenda 21 (arrosage avec l'eau des fontaines, pose de bâches qui diminue ce travail et évite l'usage des produits phytosanitaires).

La présence des chemins piétonniers permettant de relier le centre bourg ou les chemins de randonnées est un « plus » pour notre commune.

Ce résultat prouve la politique d'aménagement de la commune mais aussi du travail et la compétence de nos agents qui méritent d'être félicités.



## MAISONS ET FERMES FLEURIES

La 58<sup>ème</sup> campagne de fleurissement de la Haute-Vienne s'est achevée le 9 août 2016.

Le jury communal : Mmes CHADELAUD Nicole, DUPUY Danielle, DUPUYDENUS Joëlle, PARVERIE Maryse, RANOUILLE Marie-Thérèse, M. PAULIOUT Raymond et Mme GOODBRAND conseillère municipale de Champagnac la Rivière (commission fleurissement) qui a participé à la notation pour avoir un échange avec Champsac. Sur les 48 lauréats, les plus méritants de chaque catégorie qui ont été présentés au jury mandaté par le Conseil Départemental sont les suivants :

### -1<sup>ère</sup> catégorie : maison avec jardin visible de la rue

-1<sup>er</sup> : M. DESCUBES Yves & Mme COLOMBIER Viviane – 2 Grateloube  
Diplôme d'Honneur avec Mention Spéciale

-2<sup>ème</sup> : M. & Mme GROLIER Jean-Pierre - 2 lotissement Boismartin

-3<sup>ème</sup> : M. & Mme VALAGEAS Patrick – 6 lotissement La Châtaigneraie

### -2<sup>ème</sup> catégorie : décor floral sur la voie publique

-1<sup>er</sup> : M. LACAUD Gérard & Mme LACAUD Andrée -24 rue des Fontaines  
Diplôme d'Honneur Départemental

-2<sup>ème</sup> : M. & Mme DOMINGE Claude – 7 La Peytavigne

-3<sup>ème</sup> : Mme SIMPSON Julia – La Branchie

### -3<sup>ème</sup> catégorie : balcon ou terrasse

-1<sup>er</sup> : M. & Mme LACAUD Jean-Claude -5 Bousseroux  
Diplôme d'Honneur Départemental

-2<sup>ème</sup> : M. & Mme CHADELAUD Guy – La Roche

-3<sup>ème</sup> : M. & Mme RANOUILLE Robert – 5 Chandeau

### -4<sup>ème</sup> catégorie : fenêtre ou mur

-1<sup>er</sup> : Mme GRAIG Valérie – 1 Groslier  
Diplôme d'Honneur avec Mention Spéciale

-2<sup>ème</sup> : M. & Mme DEKKERS Hugo – 14 Lespinas

-3<sup>ème</sup> : Mme AUPETIT Hélène – 9 Chandeau

### -6<sup>ème</sup> catégorie : hôtel, restaurant, café, commerce

-1<sup>er</sup> : «Le Relais de la tour» Mme RANGER Véronique – 1 Bousseroux  
Diplôme d'Honneur Départemental

-2<sup>ème</sup> : «Chris'Coiff» Mme MIRTIL LEBOUTET Christelle - 4 rue des Hirondelles

-3<sup>ème</sup> : «Le Champsac» M. MATTHEWS Richard - 12 rue des Fontaines

### -7<sup>ème</sup> catégorie : parcs fleuris

-1<sup>er</sup> : M. & Mme MERIGAUD Daniel – La Vergnolle  
Diplôme d'Honneur avec Mention Spéciale

-2<sup>ème</sup> : M. AGHA Jason – Le Sage

-3<sup>ème</sup> : M. & Mme ANSELL Peter et Shirley - 20 Chandeau

### -8<sup>ème</sup> catégorie : fermes fleuries

-1<sup>er</sup> : M. & Mme DESLANDES Jean-Luc -1 Mazardy  
Diplôme d'Honneur Départemental

-2<sup>ème</sup> : M. & Mme DESCUBES Serge & Yvette – 5 Grateloube

-3<sup>ème</sup> : M. BELAIR Christian – 14 Chandeau



# La Fusion des Communautés de Communes

Les Communautés de Communes des Feuillardiers et de la Vallée de la Gorre ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le président, les vice-présidents de la communauté de communes Ouest Limousin :

Président : Christophe GEROUARD  
Commission Economie  
Commission Finances  
Commission CIAS

1<sup>er</sup> vice-président : Dominique GERMOND  
Commission Enfance, jeunesse  
Commission Sport

2<sup>e</sup> vice-président : Pascal RAFFIER  
Commission Environnement  
Commission Ordures ménagères  
Commission Assainissement-Eau

3<sup>e</sup> vice-président : Raoul RECHIGNAC  
Commission Voirie- bâtiments-espaces verts  
Commission Travaux

4<sup>e</sup> vice-président : Joël VILARD

Commission Communication

Commission Mutualisation : cette commission sera composée des membres du bureau : des groupes de travail « élargis » seront ensuite constitués selon les thématiques ciblées.

Commission Aménagement numérique

5<sup>e</sup> vice-président : Maryse THOMAS

Commission Tourisme

Commission Lecture publique-Culture

Commission Vie associative-Jumelage

6<sup>e</sup> vice-président : Luc GABETTE

Commission Urbanisme

Commission Habitat-transition énergétique

Le bureau :

Guy Baudrier, Christian Vignerie, Jean-Pierre Romain, Alain Perche, Guy Ratinaud, Paul Brachet, Bruno Grandcoing, Daniel Escure, Louis Furlaud, Alain Blond, Agnès Varachaud, Albert Delhoume.

## *Accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans*

Ce centre fonctionne tous les mercredis après-midi, un car vient chercher les enfants à l'école à 11h20 pour se rendre dans les locaux situés dans l'ancienne école de Maisonnais-sur-Tardoire, ils en partent à 17h pour une garderie située dans le Jeun's Club, route de Pouloueix à Oradour-sur-Vayres.

Ce service fonctionne pendant les vacances scolaires. Tous les renseignements sont fournis au 0555700228, service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Ouest Limousin, issue de la fusion des communautés de communes des Feuillardiers et de la Vallée de la Gorre.

Une structure est réservée aux ados route de Pouloueix à Oradour-sur-Vayres pendant les vacances scolaires et certains samedis après-midi.

Renseignements au numéro précité.

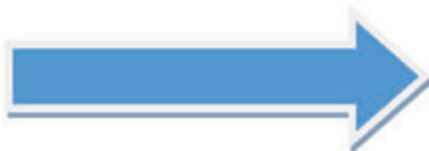
## *Micro-crèche L'île aux Trésors*

Vous avez besoin de temps pour vous ? Vous souhaitez favoriser l'éveil et la socialisation de votre enfant ?

La micro-crèche L'île aux Trésors de Cussac vous propose d'accueillir occasionnellement votre enfant, en fonction des disponibilités.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la responsable Laëticia Ducourtioux, par téléphone au 05 19 99 24 47 ou par mail à l'adresse suivante [lducourtioux@mutualitelimousine.fr](mailto:lducourtioux@mutualitelimousine.fr)





## Fusion des Pays au sein de la Châtaigneraie Limousine

L'association « Fédération de la Châtaigneraie Limousine » a repris les activités et le personnel des associations « Pays d'Ouest Limousin » et « Pays de Saint Yrieix-Sud Haute-Vienne » depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016.



### La Châtaigneraie Limousine en chiffres:

- 73 communes
- 6 Communautés de communes (au 1<sup>er</sup> janvier 2017)
- 87 500 habitants

Elle a vocation à étudier, proposer et réaliser des actions tendant à favoriser l'aménagement du territoire et son développement dans des domaines aussi variés que le tourisme, l'économie, ou encore les services. Pour cela, cette association agit en concertation avec les acteurs locaux et en recherchant le partenariat le plus large possible.

L'équipe de la Châtaigneraie Limousine peut vous aider dans la réalisation de vos projets privés ou publics :

- en vous accompagnant directement ou en vous orientant vers les personnes les plus aptes à vous accompagner ;
- en vous aidant dans le montage d'un dossier de demande de subventions. Attention, de

manière générale, l'obtention d'une aide est soumise à conditions et vous ne devez pas avoir commencé votre projet avant le dépôt d'un dossier.

Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES  
Tél. : 05 55 70 99 40 – Courriel : [contact@chataigneraielimousine.fr](mailto:contact@chataigneraielimousine.fr)

L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne et ses Communautés de communes adhérentes.





## Energie : Démarchage à domicile « Soyez vigilants ! »

Le développement des énergies renouvelables n'est pas sans conséquence sur celui des sollicitations commerciales ! Nous constatons aujourd'hui un essor des campagnes de démarchage dans le domaine des énergies sur notre territoire. Qu'elles soient téléphoniques ou de porte à porte ces pratiques très entreprenantes ont pris de l'ampleur. (« kits » panneaux photovoltaïques et ballons thermodynamiques, PAC air/air, système aérovoltaïque ...)

Ces sociétés se présentent souvent comme envoyées par EDF, partenaires RGE ou l'ADEME (Agence de l'Etat), ce qui est faux, ces organismes n'organisent pas de démarchage. Il s'agit de démarches purement commerciales.

Nous vous invitons à être très vigilants quant aux propositions qui vous sont faites.

Notre conseil : ne signez jamais une commande sous la pression d'un commercial, prenez toujours le temps de demander plusieurs devis et comparez-les avant de prendre une décision.

Et n'oubliez pas que, si vous êtes démarché et que vous regrettez d'avoir signé trop vite, vous avez un délai de 14 jours de rétractation pour faire annuler la commande.

Si vous souhaitez un conseil neutre, non commercial en matière de travaux "énergie" dans l'habitat, contacter l'Espace Info Energie du Parc naturel 05( 53 55 36 00).

Vous pouvez également limiter les sollicitations téléphoniques en vous inscrivant sur la liste "Bloctel", liste d'opposition au démarchage téléphonique ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)).

## Un nouveau projet européen pour lutter contre la Grenouille taureau

Depuis l'engagement en 2006 du programme d'éradication de la Grenouille taureau (*Lithobates catesbeianus*) sur les deux noyaux de présence de son territoire, (secteur de Piégut/Saint-Saud et secteur de Thiviers) le Parc naturel régional Périgord-Limousin renouvelle chaque été son action de lutte contre cette espèce exotique envahissante qui constitue une menace pour la biodiversité, par prédation, compétition et transmission de maladie (chytridiomycose). L'année 2016 a montré une fois de plus une baisse significative du nombre d'étangs occupés au sein du Parc mais également une baisse conséquente du nombre de grenouilles abattues sur les étangs colonisés. Cela étant, dans le secteur de Thiviers, la population reste à ce jour

bien implantée et un inventaire à échelle du territoire doit se refaire. Le Parc s'engage en cette fin d'année dans un projet européen Life afin d'aller plus loin dans cette lutte indispensable au bon état de notre biodiversité. Ce programme permettra d'augmenter les moyens humains de terrain pour les écoutes et les tirs, puis de développer d'autres techniques comme celle du test ADNe, très prometteuse, mais aussi de procéder à un nouvel inventaire. Ce sera aussi l'occasion de mieux communiquer auprès des habitants des dégâts provoqués par la présence de cette espèce invasive.

Votre contact au Parc :

Manon Despeaux : 05 53 55 36 00 ou [grenouilletaureau.pnrpl@gmail.com](mailto:grenouilletaureau.pnrpl@gmail.com)





*Le SIVU « les Hauts de Tardoire », a pour objet d'aménager, promouvoir et gérer l'ensemble des biens immobiliers situés sur la voie verte.*

Le SIVU a programmé des investissements qui ont pour objectifs de :  
développer et mieux organiser l'offre d'activités et de services,  
qualifier la pratique des activités pour tous et accéder au label national « Tourisme et Handicap » pour l'infrastructure de la voie verte et ses équipements d'accueil et de halte.

LE SIVU « les Hauts de Tardoire » s'engage dans la démarche territoriale de tourisme et de loisirs adaptés « UN TOURISME POUR TOUS ».

#### Bilan de la saison 2016

- Total location : 11 844.00€ (location cycles – descente en quadrix – structures adaptés)
- Total Animation : 1396.00€ (7 accueils de loisirs – 1 école primaire, école privée de Beaupeyrat – structures adaptées). TOTAL : 13 240.00€

Nous remarquons une légère hausse au niveau des locations et une baisse importante concernant les animations, cela peut s'expliquer par :

Les intempéries du mois de juin avec des annulations,

Un manque de communication et de promotion – réflexion sur l'amélioration du produit proposé et sur les prix des animations

#### Projets 2017

- Valorisation de l'audio guide et des boucles cyclos
- Projet voie verte/espace Hermeline/ Peut-être le vélo rail en gare de Châlus pour l'été prochain
- Le sentier des blaireaux (Oradour sur Vayres)
- Guide famille qui sera renouvelé avec quelques modifications
- Randonnée semi-nocturne/Dégustation de produits régionaux (juillet – août) : 2 dates en juillet et 2 en août
- Location de cycle par réseau site (offices de tourisme - cdt) : PROJET : mettre en lien les offices de tourisme des futures communautés communes du territoire afin de
- Projet : Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux,
- Organisation d'une manifestation : Châtaigneraie Limousine – GEMSEL (groupement des établissements Médico-Socio-Educatifs) – Espace Hermeline – Espace loisirs de la voie verte
- Achat de cycles

Une enquête de fréquentation et d'appréciation du site de la Voie Verte a eu lieu pendant la période saisonnière.

Quant à l'aménagement de l'ancienne maison garde barrière, le projet est en suspens faute de subventions qui sont en attente de la région Nouvelle-Aquitaine.



On remarque que la découverte de la voie verte par les utilisateurs est assez homogène et bien proportionnée par rapport aux critères



## SYMBA Bandiat-Tardoire

Le Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire (SYMBA Bandiat-Tardoire) est la structure compétente pour la gestion des milieux aquatiques sur les bassins de la Tardoire, du Bandiat et du Trieux en Haute-Vienne.

Il est important de retrouver des cours d'eau de qualité, notamment sur ces rivières à truites et ruisseaux pépinières. La rupture de la continuité



écologique et le colmatage du substrat est un enjeu fort sur les sources de la Tardoire pour toutes les populations piscicoles.

Le 08 septembre 2016, les élus du syndicat ont validé la mise en place du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du bassin de la Tardoire 2016-2021. Ce programme, ciblé sur la Tardoire et ses affluents, va permettre de réaliser des actions et des travaux dans le but d'améliorer l'état de nos cours d'eau et d'assurer leur protection.

Ce programme vise à tendre vers les objectifs réglementaires définis par la Directive Cadre Européenne et les lois françaises d'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Les actions portées auront pour but d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en agissant par de nombreux travaux, ainsi que des actions de communication/sensibilisation.

Ce programme regroupe plusieurs porteurs de projets, tels que le PNR Périgord-Limousin, la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne et la FDGDON de Haute-Vienne.

En 2017, de nombreux travaux vont commencer : Travaux d'arasement de l'étang de la Monnerie. Les travaux vont durer 5 ans et permettre de supprimer complètement l'étang. Les premiers travaux consistent en la mise en place d'un bassin de décantation, l'accès aux vannes et la première phase de vidange.

Des travaux d'effacement de plusieurs seuils (barrages) sur la Tardoire, qui ne sont plus utilisés par leurs propriétaires et constituent des obstacles à la continuité écologique.

Une étude pour la restauration de la continuité écologique, sur 16 ouvrages problématiques sur le cours de la Tardoire. Cette étude fera un bilan des seuils concernés, et proposera aux propriétaires les différents moyens d'intervention qui s'offrent à eux afin de répondre à la réglementation et rétablir la continuité.

La mise en place d'abreuvoirs et la mise en défens des berges (pose de clôtures).

Des travaux de restauration de zones humides.

Des travaux sur les petits seuils, réalisés par la Fédération de Pêche de Haute-Vienne, ainsi que des pêches électriques et un suivi qualité de l'eau.

La lutte contre le ragondin (espèce nuisible) organisée par la FDGDON 87. Les campagnes de piégeage vont s'organiser (2/an), n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer.



Le syndicat assure également une mission de conseil et d'information auprès des propriétaires de bord de cours d'eau et des élus. Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact au siège du Syndicat sur le site de La Monnerie à Cussac.

Président : Richard SIMONNEAU

Technicienne rivière : Anne-Laure PARCOLLET

Téléphone : 05.55.70.27.31 / 06.38.84.49.72

Mail : [syndicat.tardoire@orange.fr](mailto:syndicat.tardoire@orange.fr)





## Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute-Vienne

Adresse : 13 Rue Auguste Comte -CS 92092- 87070 LIMOGES

Siret : 412 109 670 00031 Code APE : 7120 B

Tel : 05 55 04 64 06 – Fax : 05 55 04 64 12

Mail : fdgdon87@gmail.com

### Sur la Gorre et la Graine, la lutte contre le ragondin s'organise !

Dans le cadre de la lutte collective pour la régulation des populations de ragondin, le Syndicat Mixte Vienne Gorre et la F.D.G.D.O.N. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) ont mis en place des campagnes de piégeage sur les 12 communes des bassins versants de la Gorre et de la Graine situées en Haute Vienne.

(Pageas, Champsac, Champagnac la Rivière, Gorre, Saint Laurent sur Gorre, Saint Cyr, Saint Auvent, Rochechouart, Chaillac sur Vienne, Saillat sur Vienne, Vayres et Oradour sur Vayres).

Cette opération ne sera efficace que si elle est collective. Pour cela, les propriétaires d'étangs, riverains de cours d'eau, mais aussi agriculteurs, pêcheurs, chasseurs sont invités à se mobiliser pour participer à des campagnes de piégeage (2 fois par an) organisées à l'échelle de chaque commune concernée.

La FDGDON vous accompagnera dans la mise en œuvre de ces interventions et en vous mettant à disposition des cages pièges pour une durée de 15 jours minimum.

Pour participer à ces campagnes de piégeage vous pouvez contacter votre commune ou la FDGDON au 05 55 04 64 06.

## Centre du service national de Limoges

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche doit s'effectuer entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Pour cela il faut se rendre à sa mairie avec les documents suivants : **une** carte nationale d'identité ou passeport et le livret de famille. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

Il n'est pas délivré de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- ✘ de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- ✘ de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

**Le jour de votre JDC, vous devez obligatoirement présenter une pièce officielle d'identité avec photographie (CNI, passeport).**



## Pour nous joindre :

05.55.00.00.02 ST LAURENT SUR GORRE  
 05.55.78.10.04 ORADOUR SUR VAYRES  
 05.55.78.41.11 CHALUS  
 ou en cas d'URGENCE le 17 ou 112



La **Gendarmerie Nationale**, institution militaire garante de votre sécurité, de votre paix et de la protection de vos biens est implantée localement à ST LAURENT SUR GORRE, ORADOUR SUR VAYRES et CHÂLUS.

Le chef-lieu de communauté à **ST LAURENT SUR GORRE** offre un accueil **permanent** dans les plages horaires d'ouverture de bureau du **lundi** au **samedi** inclus de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures ainsi que le **dimanche** et les jours fériés de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Pour les brigades de proximité d'ORADOUR SUR VAYRES et de CHÂLUS l'accueil hebdomadaire au public est réparti comme suit :



**\*\*\* ORADOUR-SUR-VAYRES : le mercredi de 14 h à 18 h.**

**\*\*\* CHÂLUS : le lundi 14 h à 18 h & le samedi de 8 h à 11 h.**

Dans des cas particuliers, un créneau horaire complémentaire peut être mis en place.

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, l'interphone mis à votre disposition vous met en **relation immédiate** avec un opérateur.

Des missions de prévention de proximité, de police sur la route, de secours et d'assistance sont réalisées quotidiennement par les gendarmes de la communauté de brigades. Néanmoins votre vigilance et votre aide nous est précieuse :

**Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !**

- **Protégez votre domicile** ; système de fermeture fiable, volets, entrebâilleur, grilles, éclairage automatique, porte fermée, etc...
- En cas de **visite ou de doute**, sollicitez une carte professionnelle, appelez sans tarder la brigade de Gendarmerie, ne jamais laisser le visiteur seul,
- **Si vous possédez un coffre-fort**, il doit être hors de vue des visiteurs et scellé dans la mesure du possible.
- **Photographiez** tous vos objets de valeur pour en faciliter les recherches et pour vous justifier auprès de votre assurance. Conservez factures et numéros de série.
- En cas d'**absence**, aviser vos voisins et la gendarmerie dans le cadre des opérations **Tranquillité Vacances**, des patrouilles de surveillance seront organisées.



Des référents sûretés sont présents au sein de votre communauté de brigades de ST LAURENT SUR GORRE. Ces militaires interviennent à la demande ou d'initiative auprès des entreprises, commerçants et artisans afin de prévenir des atteintes aux biens et d'apporter des conseils en matière de sécurité.





**Nouveau service : Relais de l'équipe spécialisée Alzheimer  
de la Croix rouge française**

A l'issue des 12 séances réalisées par des spécialistes de la pathologie  
(ergothérapeute, psychologue ...)



**une Aide à Domicile,  
en coordination avec la Croix Rouge française  
et à votre demande**

Et toujours nos services pour tous

- Ménage, Repassage • Aide à la Personne
- Jardinage, Bricolage • Garde d'enfants • Aide aux Aidants
- Accompagnement Social • Garde de jour et de nuit



- ACTIFS
- FAMILLES
- ENFANTS
- PERSONNES ÂGÉES

[www.unasaintjunien.fr](http://www.unasaintjunien.fr)

05.55.02.46.01

[unasaintjunien@orange.fr](mailto:unasaintjunien@orange.fr)





## L'ADIL 87 : un service public d'information sur le logement

**Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...**

**Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...**

**L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :**

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, ...
- **Accession à la propriété :** études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, ...
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, ...
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière :** investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- **Amélioration de l'habitat :** prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

**L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous :**

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> mardi	9h30-12h30	Maison du Département
Bessines	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>ème</sup> mardi	9h30-12h00	Maison du Département
Bujaleuf	3 <sup>ème</sup> mardi	14h15-16h45 <i>(sur rendez-vous)</i>	Mairie
Châteauneuf-la-Forêt	1 <sup>er</sup> mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 <sup>er</sup> mardi	14h00-15h30	Mairie
Saint-Junien	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>ème</sup> jeudi	9h30-12h00	Maison du Droit
Saint-Yrieix-la-Perche	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> jeudi	9h30-12h00	Maison du Département
Magnac-Laval	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> mardi	14h00-16h30	Maison du Département
Cussac	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>ème</sup> jeudi	14h00-16h30	Mairie
CAF	2 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> jeudi	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

**N'hésitez pas à consulter le nouveau site Internet : [www.adil87.org](http://www.adil87.org)**

**ADIL 87 28 avenue de la Libération – LIMOGES Tél. : 05 55 10 89 89**



### Mairie

Tél. : 05 55 78 43 33 Fax : 05 55 78 46 40

E-mail : [mairie@champsac.fr](mailto:mairie@champsac.fr)

Site Internet : [www.champsac.fr](http://www.champsac.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi

8h30-12h00 / 13h30-18h00

Mercredi 8h30-12h00

Samedi 8h30-12h00

### Ecoles

Ecole élémentaire de Champsac

05 55 78 50 00

Cantine de Champsac

05 55 43 25 24

Horaires Garderie : 7h00 – 8h45

16h30 – 19h00

### Assistante sociale (sur rendez-vous)

Maison de la Solidarité du Département Ouest

Limousin / Mme Noilhac 05 55 43 06 06

#### Puéricultrice

Mme Paralto-Rivet 05 44 00 03 03

#### Référente Autonomie (personnes âgées)

Mme Betoulle

05 55 05 02 35

#### SIRPA (repas à domicile)

05 55 78 15 62

### SAUR

05 87 23 10 01

### EDF

09 72 67 50 87

### Trésorerie de Châlus

21, avenue F. Mitterrand

87230 CHALUS-DOURNAZAC

05 55 78 43 58

Mail : [t087005@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t087005@dgfip.finances.gouv.fr)

### Communauté de communes Ouest Limousin

La Monnerie 87150 Cussac

05 55 78 84 07 – mail : [contact@ouestlimousin.com](mailto:contact@ouestlimousin.com)

### Collecte ordures ménagères : le jeudi matin.

### Déchetteries

Oradour s/Vayres lundi au samedi 9h-12h30

Fermée le mardi

Saint-Mathieu lundi au samedi 14h-17h30

Fermée le mardi

Châlus lundi-mercredi-samedi 9h-12h & 14h-18h

Vendredi 14h-18h

Fermée le mardi

Fermeture à 17h en hiver (01/11 au 31/03)

### Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

La Barde 24450 LA COQUILLE

05 53 55 36 00 – mail : [info@pnrpl.com](mailto:info@pnrpl.com)

### Gendarmerie Nationale

d'Oradour s/Vayres – St Laurent s/Gorre

05 55 78 10 04

Châlus - 05 55 78 41 11

Urgences 17 ou le 112

Pompiers 18

SAMU 15

Pôle emploi Saint-Junien - 3949

Pouce travail - 05 55 02 03 16

### Tourisme-culture

Office de tourisme d'Oradour s/Vayres

05 55 78 22 21

[tourisme@feuillardiers.com](mailto:tourisme@feuillardiers.com)

[www.ot-feuillardiers-perigordlimousin.com](http://www.ot-feuillardiers-perigordlimousin.com)

**Bibliothèque de Cussac** - 05 55 00 44 34

Les lundis, mardis et samedis de 14h30 à 17h30

Les mercredis et vendredis de 9h30 à 12h30

**Bibliothèque de Marval** - 05 44 22 97 19

Les mardis de 9h00 à 12h30

Les samedis de 9h00 à 12h30

**Bibliothèque d'Oradour-sur-Vayres** - 05 55 78 14 37

Les lundis et mardis de 9h30 à 12h30

Les mercredis vendredis et samedis de 14h30 à 17h30

**Bibliothèque de Saint-Mathieu** - 05 55 09 81 44

Les mardis de 14h30 à 17h30

Les samedis de 9h30 à 12h30

### Les Restos du Cœur

Centre de Cussac - 05 55 70 25 86

Accessible aux habitants de Champsac

Ouvert le vend 14h00 - 16h00

Un centre des Restos du Cœur de la Haute-Vienne

situé à Cussac, place de la fontaine des félibres,

procède tous les vendredis après-midi (l'hiver) à une

distribution alimentaire sous conditions de

ressources. Chaque famille ayant des difficultés peut

s'y rendre munie des documents suivants : attestation

pôle emploi ou bulletin de salaire, quittance de loyer,

notification CAF, pièce d'identité.



*ARTISANS – COMMERÇANTS*

M. PASCAL ASTIER  
ELECTRICITE GENERALE-ENERGIE  
RENOUVELABLE  
BOUSSEROUX  
05 55 78 41 56  
06 33 24 49 49

M. BENOIT & FRANÇOIS GAUTHIER  
CHARPENTIER-MENUISIER-MAÇON  
PRESSOUERAS  
06 26 15 75 33

M. LIONEL GAUTHIER  
PEINTURE-CARRELAGE SOL & MURAL  
LES MOTTES  
09 64 05 44 53  
06 15 68 49 93

M. FABRICE HEBRAS  
MAÇONNERIE-RENOVATION-NEUF  
CURMONT  
05 55 78 51 70

M. PATRICK JUHEL  
TRAVAUX PUBLICS  
LES COMBEAUX  
05 55 78 44 20

M. JEAN-LOUIS MERLE  
TRAVAUX PUBLICS  
LE PETIT CLOS  
05 55 78 55 09  
06 15 63 39 36

M. ANTOINE PAPAIZIAN  
TAXI 24/24 H  
05 55 78 42 99  
06 84 53 33 01

M. NICOLAS POUYADOUX  
MAÇONNERIE - GROS ŒUVRE DE BATIMENT  
05 87 41 22 54

M. STEPHANE VIOSSANGE  
GARAGISTE  
NAILHAC  
05 55 78 29 60

SCULPTEUR SUR BOIS  
AU BOIS D'ŒUVRE  
M. MILLAR GRAHAM  
LA PEYTAVIGNE  
05 55 50 30 59

BOULANGERIE-PATISSERIE  
MME ANNE-MARIE BOUCHET  
15, RUE DES FONTAINES  
05 55 78 57 62

COIFFURE CHRIS'COIFF  
MME CHRISTELLE MIRTIL LEBOUTET  
4, RUE DES HIRONDELLES  
05 55 78 14 05

RESTAURANT LE CHAMPSAC  
M. & MME MATTHEWS-CLAY  
12, RUE DES FONTAINES  
05 55 78 53 50

RESTAURANT LE RELAIS DE LA TOUR  
M. & MME RANGER  
BOUSSEROUX

VINS ET SPIRITUEUX  
SARL FREDON  
5 RUE DE L'ECOLE  
05 55 78 42 49

LA CHEVRERIE DE JULIE MESEGUER  
LA PEYTAVIGNE  
JULIEMESEGUER@HOTMAIL.COM  
06 95 07 46 45

ELEVEUR DE VOLAILLES  
CHARENTON JEAN-MICHEL  
LES LANDES DE CHANDEAU

*ENTREPRISES*

ENTREPRISE DE LOUIS LE PETIT CLOS  
ENTREPRISE NTP LA GARE  
BETON PERIGORD VERT LA GARE

(voir leurs coordonnées sur le site internet de la commune)



# Portfolio de la commune de Champsac



Publication : Mairie de Champsac  
Directeur de la publication : Mairie  
de Champsac  
Photos : Mairie de Champsac  
Impression : texto 87200 St Junien  
Dépôt légal : 2017









### Ce qu'il faut retenir sur le compteur communicant LINKY

- Une **DIRECTIVE EUROPEENNE** impose 80% de compteurs communicants, en Europe, d'ici 2020. En France, 35 millions de compteurs seront installés d'ici 2021 (soit 90% du parc).
- La **POSE** du compteur Linky est **GRATUITE**. Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis (au même titre que l'enfouissement des réseaux).
- Le compteur Linky sera installé **EN LIEU ET PLACE** de votre compteur actuel. Sa taille est identique à votre compteur actuel.



- La durée moyenne de pose d'un compteur Linky est de **30 MINUTES**.
- L'entreprise de pose missionnée par Enedis sera clairement identifiée par un logo « **PARTENAIRE Enedis pour LINKY** ». Pas de doute possible.
- Un courrier avec toutes les informations relatives à la pose du compteur Linky vous sera adressé **30 A 45 JOURS** avant l'intervention.
- Votre présence n'est nécessaire que si votre compteur est situé à l'intérieur de votre logement.



### Linky, les contacts utiles !

Pour valider ou modifier la date de pose de votre compteur et avoir accès aux services associés au compteur Linky

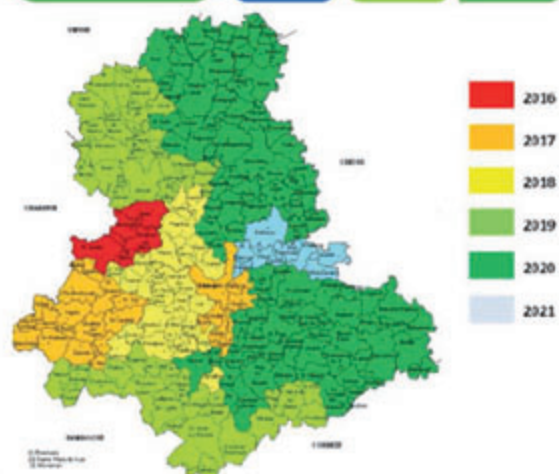
Créez un compte personnel sur : [espace-client.erdf.fr/accueil-linky](http://espace-client.erdf.fr/accueil-linky)  
N° Vert : 0 8000 54 659

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

### Les avantages du compteur Linky

- Plus besoin d'être présent** : Le relevé se fait à distance et devient quotidien.
- Sans rendez-vous** : Les interventions techniques courantes se font à distance, sans vous déranger, et dans des délais plus rapides.
- Dépannage encore + rapide** : En cas d'incident ou de panne, le diagnostic est facilité, Enedis vous dépanne plus vite.
- Maîtrise de l'énergie** : Une meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité grâce au suivi quotidien sur Internet
- Espace personnel** : Suivez vos consommations d'électricité : jour par jour, par historique et comparaisons.

### Le déploiement en Haute-Vienne



Pour savoir quand Linky sera installé dans votre commune, [www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous](http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous)